ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de l'hôpital de Remiremont

Question orale n° 584

Texte de la question

M. Christophe Naegelen alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation des urgences et du service de maternité de l'hôpital de Remiremont. Le 1er janvier 2024, le service des urgences de nuit a fermé ses portes. Depuis près de deux mois, élus, personnel soignant et médecins manifestent pour sa réouverture. Il y a 15 jours, le service de néonatalogie a lui aussi fermé ses portes. Le 31 mars 2024, c'est le service de maternité qui cessera son activité. Cette maternité a vu naître des milliers d'enfants depuis l'ouverture de l'hôpital en 1974. Elle est le berceau de la vallée. Fermer les services de maternité de proximité dans les territoires ruraux n'améliorera pas la situation de désertification médicale et d'accès aux soins pour les citoyens, au contraire elle l'aggravera. Cette décision n'améliorera pas non plus les conditions de travail des soignants, elle l'aggravera. La baisse de la natalité n'est pas une problématique locale mais nationale. Pourquoi donc pénaliser les territoires ruraux déjà durement touchés par la problématique d'accès aux soins ? C'est de plus d'internes dont on a besoin. Aujourd'hui, on subit un traitement profondément inégalitaire dans leur répartition géographique. Cette situation met en danger le personnel soignant déjà très éprouvé par la charge de travail, mais également les citoyens. Il n'y a pas de place pour la fatalité. On doit trouver, de toute urgence, des solutions pour sauver les services de proximité. Ainsi, il lui demande comment il compte faire pour que les hôpitaux régionaux et les CHU participent davantage à l'activité hospitalière dans les territoires ruraux et y envoient plus d'internes ; et concernant le cas précis de l'hôpital de Remiremont, s'il peut s'engager sur la réouverture du service de nuit des urgences ainsi que sur le maintien du pôle mère-enfant et des accouchements.

Texte de la réponse

HÔPITAL DE REMIREMONT
M. le président . La parole est à M. Christophe Naegelen, pour exposer sa question, no 584, relative à l'hôpital de Remiremont.

M. Christophe Naegelen . Madame la ministre déléguée, j'aurais beaucoup de questions à vous poser, notamment sur la situation des personnes en situation de handicap. Celle du jour portant sur l'hôpital public de Remiremont, je regrette que le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, Frédéric Valletoux, ne puisse être présent.

L'hôpital de Remiremont existe depuis cinquante ans. Les 800 personnes qui y travaillent fournissent un service essentiel à la population. Au crédit de cet établissement existent de nombreux éléments positifs qu'il est important de rappeler : l'engagement de son personnel, l'investissement récent dans un scanner unique dans le département des Vosges, le travail d'un certain nombre de médecins et de leurs équipes pour développer de nouveaux services nécessaires et attendus par la population.

Malheureusement, il existe aussi des points sur lesquels nous devons travailler. L'hôpital romarimontain a connu

des crises successives. La plus importante est due au manque de praticiens, notamment au pôle mère-enfant ou au service des urgences. Il est aussi régulièrement attaqué par des médias nationaux, ce qui n'aide pas – il faut le dire clairement – à se relever d'une situation qui a été vraiment difficile.

Ma question est donc très simple : que compte faire le Gouvernement, que compte faire l'agence régionale de santé (ARS), pour nous aider à maintenir cet hôpital dans sa dimension actuelle, c'est-à-dire avec la possibilité pour toutes les femmes du territoire vosgien et franc-comtois de venir y accoucher ? Que comptent faire le Gouvernement et l'ARS pour qu'on puisse rouvrir le service des urgences, notamment la nuit ?

Lors de sa visite, l'année dernière, le ministre de la santé d'alors, Aurélien Rousseau, avait déclaré que l'hôpital de Remiremont était indispensable à son bassin de vie. Il a aussi dit qu'il n'avait malheureusement pas, au ministère, d'imprimante 4D pour « fabriquer » des médecins. Néanmoins, d'autres solutions existent pour garder cet hôpital, primordial dans notre zone de montagne. Je pense notamment qu'il faut former beaucoup plus de praticiens.

Madame la ministre, merci, donc, d'apporter si possible des solutions pour que Remiremont continue d'avoir un pôle mère-enfant et un service des urgences.

M. le président . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mme Fadila Khattabi, *ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées .* Monsieur le député, la ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées que je suis aura plaisir de discuter avec vous – je vous invite d'ailleurs dès à présent à venir au ministère.

En attendant, vous avez voulu appeler l’attention du ministre délégué chargé de la santé et de la prévention sur la situation des urgences et de la maternité de Remiremont.

La priorité absolue, que nous partageons tous, est d'assurer au sein de tout établissement la qualité et la sécurité des soins. Les difficultés que vous avez soulignées sont réelles. Nous en sommes conscients et sommes mobilisés pour essayer de trouver des réponses.

Depuis octobre 2023, date à laquelle vous aviez déjà interrogé le Gouvernement sur le sujet, et après les différents travaux d'inspection menés à l'automne, un travail en profondeur a été engagé, à l'échelle départementale, pour revoir l’ensemble des organisations et assurer l'accès aux soins et leur continuité dans ce territoire.

Une mission spécifique, en lien avec le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Nancy, a permis de traiter les « irritants du quotidien » et d'engager une coopération entre les sites hospitaliers. Les résultats sont là : des renforts en ressources humaines et des unités mobiles hospitalières viennent aider Remiremont dans ce moment de très forte tension. L'objectif est bien de retrouver un fonctionnement normal aux urgences.

À la maternité, les départs de plusieurs médecins ont fragilisé les services. Comme pour les urgences, un travail de fond est engagé afin de renforcer la filière femme-mère-enfant et de permettre une prise en charge de qualité et en toute sécurité pendant tout le parcours de soins.

Pour ce travail de filière comme pour celui sur les urgences, les élus sont régulièrement réunis par l'ARS afin de partager les informations sur les avancées comme sur les difficultés qu'il s'agit de résoudre de manière constructive. Vous le voyez, nous avançons, nous demeurons pleinement mobilisés pour le centre hospitalier de Remiremont et nous resterons vigilants sur ce sujet.

M. le président . La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen . L'hôpital de Remiremont va fêter ses cinquante ans. Je vais inviter votre collègue Frédéric Valletoux à s'y rendre, à y constater l'engagement de tout le personnel pour notre territoire. Je vous remercie pour la pertinence de vos réponses et vous assure que vous pouvez compter sur ma collaboration pour que l'hôpital continue à vivre.

Données clés

Auteur : M. Christophe Naegelen
Circonscription : Vosges (3e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 584
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 février 2024
Réponse publiée le : 28 février 2024, page 1200
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 2024